



Monsieur Dan Ruimy, député
Président du Comité permanent
de l'industrie, des sciences et
de la technologie
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame Julie Dabrusin, députée
Présidente du Comité permanent
du patrimoine canadien
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Chers collègues,

En tant que ministres responsables de la politique du droit d'auteur au Canada, nous aimerions vous remercier pour votre travail et votre diligence dans le cadre de votre examen de la *Loi sur le droit d'auteur* au cours de la dernière année. Nous sommes heureux d'annoncer qu'avec le dépôt aujourd'hui de la *Loi n° 2 d'exécution du budget*, le gouvernement a rempli son engagement de proposer une modernisation de la Commission du droit d'auteur du Canada. Les réformes répondent au travail de deux comités parlementaires et ont été façonnées par des consultations publiques menées l'automne dernier.

Bien que la Commission ait joué un rôle important dans le façonnement de l'économie numérique du Canada au cours des deux dernières décennies, il existe un large consensus voulant qu'elle ait besoin d'être revitalisée. Les délais dans la fixation des tarifs ont augmenté le coût des processus tant pour les créateurs que pour les utilisateurs, tout en créant une situation où les décisions sont systématiquement rétroactives. Cela signifie que les taux de redevances pour l'utilisation de contenu protégé par le droit d'auteur sont régulièrement établis des années après que le contenu ait été utilisé.

Les réformes annoncées aujourd'hui permettront à la Commission une prise de décision plus efficace et en temps opportun. Elles établiront un mandat et des critères pour guider la Commission et les parties dans ses processus. Elles rationaliseront les échéanciers en exigeant que les projets de tarifs soient déposés plus tôt et demeurent en vigueur pour plus longtemps; habiliteront mieux la Commission à la gestion des instances afin d'accélérer le processus menant à l'audience, et permettront au gouvernement de fixer des délais maximaux à l'intérieur desquels la Commission devra rendre ses décisions. Les réformes permettront aussi de concentrer les ressources de la Commission là où elles sont le plus requises en permettant à plus de sociétés de gestion collective et d'utilisateurs de conclure directement des ententes.

...2

Une Commission du droit d'auteur modernisée encouragera un marché canadien de la création plus efficient et efficace en réduisant les coûts pour les participants et en assurant une rémunération des créateurs en temps opportun. Elle soutiendra un cadre de marché du droit d'auteur prévisible et adaptatif qui attire les investissements des entreprises et fournit aux consommateurs le contenu numérique qu'ils recherchent. Avec des pratiques et des procédures plus efficaces ainsi que les ressources additionnelles fournies par le budget de 2018, nous croyons que cette réforme contribuera grandement à bien positionner la Commission pour qu'elle puisse jouer son rôle vital.

Au cours de nos consultations, certains intervenants ont recommandé que le gouvernement clarifie dans quelles circonstances les taux de redevances fixés par la Commission doivent être payés et fournisse aux sociétés de gestion collective des outils plus robustes pour les faire respecter. Le manque de certitude entourant la mise en œuvre des taux de redevances fixés par la Commission a été soulevé comme enjeu, particulièrement dans le cas de la reproduction à des fins pédagogiques. Nous croyons que ces préoccupations doivent être portées à l'attention des comités.

Nous avons entendu des points de vue variés et parfois divergents en ce qui a trait à l'état du marché du droit d'auteur dans un contexte éducatif au Canada. Les auteurs, les éditeurs et leurs sociétés de gestion nous ont dit que le cadre législatif actuel les empêche d'être équitablement rémunérés pour l'utilisation de leurs œuvres à des fins pédagogiques. De l'autre côté, le milieu de l'éducation maintient que le cadre actuel fonctionne bien et fournit aux bibliothécaires, aux professeurs, aux enseignants et aux étudiants la flexibilité dont ils ont besoin pour réussir dans un contexte numérique.

Au cœur de nos préoccupations se trouve la vision du gouvernement d'avoir une classe moyenne de créateurs, où les auteurs et les éditeurs sont payés équitablement et où les institutions d'enseignement et les étudiants continuent d'avoir un accès facile à des œuvres canadiennes de qualité.

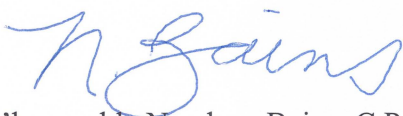
Ces discussions ont mis en lumière le fait que la gamme d'enjeux liés à la reprographie à des fins pédagogiques est plus large que la portée des réformes que le gouvernement contemplait à l'origine et sur lesquelles il a tenu des consultations publiques. Ils touchent à des éléments fondamentaux de la politique du droit d'auteur, tels que l'équilibre approprié entre les droits et les exceptions, les recours disponibles de même que l'impact que des changements pourraient avoir sur d'autres titulaires de droits ou utilisateurs. Ainsi, le gouvernement croit qu'il serait plus approprié de considérer ces enjeux dans le cadre de votre examen de la *Loi sur le droit d'auteur*. En fait, nous comprenons que vos comités ont déjà obtenu de la rétroaction de la part d'intervenants sur certains de ces enjeux.

En terminant, vous aurez peut-être pris note que le récent accord entre les États-Unis, le Mexique et le Canada (AEUMC) contient certains éléments spécifiquement liés à notre régime de droit d'auteur, éléments que notre gouvernement entend mettre en œuvre de manière juste et équilibrée. Nous attendons avec intérêt votre point de vue sur ces nouvelles obligations de même que sur leurs relations avec les autres enjeux émergents que vos comités examinent en ce moment.

Nous avons hâte aux résultats de vos travaux. Nous apprécierions toutes recommandations que les comités sont en mesure d'offrir sur l'équité et la prévisibilité dans les marchés éducatifs, y compris des recommandations sur l'applicabilité et la mise en œuvre des taux de redevances établis par la Commission.

Encore une fois, nous vous remercions pour votre important travail d'examen de la *Loi sur le droit d'auteur*.

Nous vous prions d'agréer, chers collègues, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



L'honorable Navdeep Bains, C.P., député
Ministre de l'Innovation, des Sciences et
du Développement économique



L'honorable Pablo Rodriguez, C.P., député
Ministre du Patrimoine canadien et
du Multiculturalisme

- c.c. M. David Lametti, député
Secrétaire parlementaire du ministre de l'Innovation, des Sciences et
du Développement économique
M. Andy Fillmore, député
Secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien
et du Multiculturalisme